

TEP

BPJEPS ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS

■ PRÉSENTATION

Les Tests d'Exigences Préalables (TEP) sont une série d'épreuves conçues pour évaluer les compétences et aptitudes des candidats avant leur admission en formation BPJEPS. Les TEP Activités physiques pour tous sont un pré-requis à l'entrée en formation APT. Ils sont composés de deux épreuves.

■ DESCRIPTION DES ÉPREUVES

Les TEP APT se compose de deux épreuves :

Épreuve 1 : Test navette Luc Léger

Ce test a pour objectif de vérifier la capacité physique. Il s'agit d'un test progressif qui consiste à courir d'une ligne à l'autre, séparées de 20 mètres, selon le rythme indiqué par des «bips» sonores. Les candidats se placent derrière une ligne «A» matérialisée au sol et délimitée par des plots. Au signal de la bande sonore, les candidats doivent se diriger vers la ligne «B» également matérialisée au sol et par des plots à chaque extrémité.

- Pour les femmes : pallier 6 réalisé par l'annonce sonore suivante : "pallier 7"
- Pour les hommes : pallier 8 réalisé par l'annonce sonore suivante : "pallier 9"

Épreuve 2 : Test d'habileté motrice

Ce test consiste en l'enchaînement de 22 ateliers différents. Il doit être réalisé en 1 minute 46 pour les hommes et 2 minutes 06 pour les femmes.

- Des bonifications sont accordées pour les candidats âgés :
 - de 40 à 50 ans : un temps strictement inférieur (pénalités comprises) à 1 minute 51 pour les hommes et 2 minutes 11 pour les femmes
- à partir de 51 ans : un temps strictement inférieur (pénalités comprises) à 1 minute 56 pour les hommes et 2 minutes 16 pour les femmes

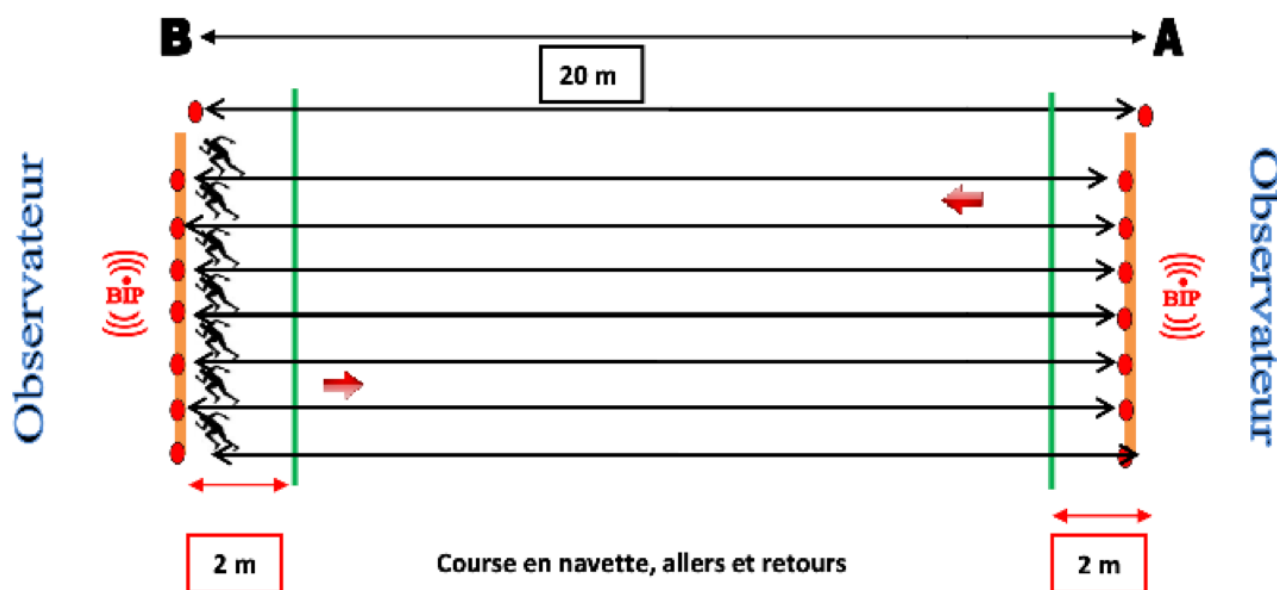
■ RÈGLEMENTATION DES TESTS

TEST NAVETTE LUC LÉGER

- Si un(e) candidat(e) arrive sur la ligne avant le bip suivant, il/elle doit attendre que le bip retentisse pour repartir vers l'autre ligne.
- A chaque extrémité, le(la) candidat(e) doit bloquer un de ses pieds immédiatement derrière la ligne pour amorcer son retour. Les virages en courbes sont interdits.
- Tout retard en-deçà de la zone des 2 mètres est éliminatoire.
- Lorsqu'un(e) candidat(e) a un retard dans la zone des 2 mètres entre le bip et la ligne, il lui sera signifié un avertissement ainsi qu'à l'observateur d'en face. Ce retard devra être comblé sur un aller. A défaut, un 2ème avertissement lui sera signifié. Si le retard n'est pas comblé sur le trajet suivant, il/elle sera arrêté(e) par les évaluateurs.
- De chaque côté, la tolérance des 2 mètres est matérialisée par une ligne au sol. Une observation devra être située de part et d'autre des lignes A et B.
Le nombre de candidats par passage est limité à 10.

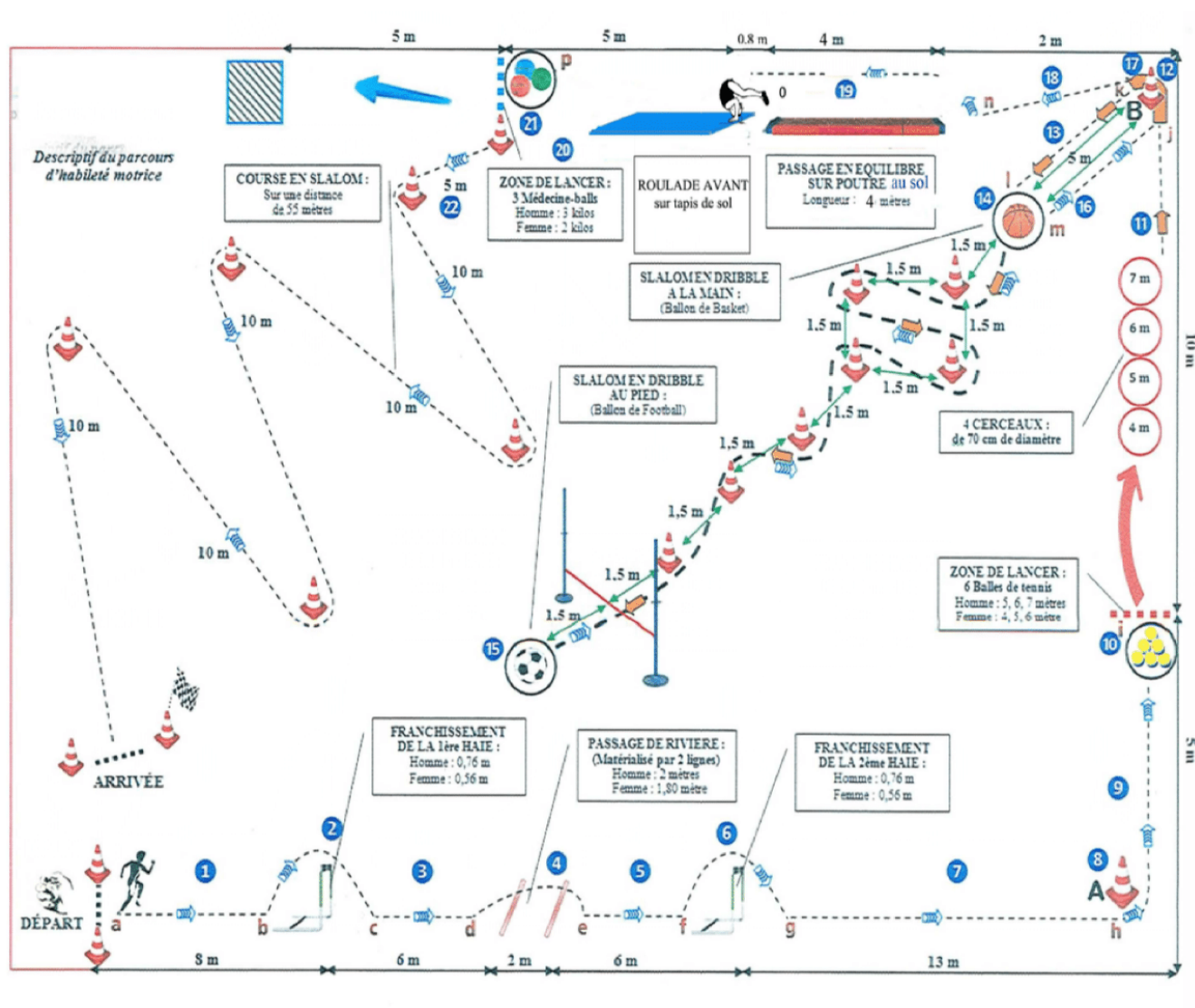
Le matériel :

- Un gymnase ou une salle de sport (ou antidérapante nécessaire à la réalisation du test dans des conditions de sécurité)
- Un décamètre ou un odomètre avec une roue
- Du ruban adhésif ou autres pour matérialiser les lignes au sol
- Des plots
- Un lecteur d'enregistrement, suffisamment audible pour tous les participants - l'enregistrement du test
- Chasubles avec numéro (autant que de candidats)



Ce test consiste en l'enchaînement de 22 ateliers en 1 minute 46 pour les hommes et 2 minutes 06 pour les femmes. Des bonifications sont accordées pour les candidats âgés :

- de 40 à 50 ans : un temps strictement inférieur (pénalités comprises) à 1 minute 51 pour les hommes et 2 minutes 11 pour les femmes
- à partir de 51 ans : un temps strictement inférieur (pénalités comprises) à 1 minute 56 pour les hommes et 2 minutes 16 pour les femmes



Toute erreur dans le parcours entraîne 5 secondes de pénalité conformément à la liste ci-dessous :

Ateliers n°	LISTE DES PÉNALITÉS PRÉVUES :
2	pour le renversement de la 1ère haie. pour la chute de la latte au passage de la 1ère haie.
4	en cas d'appui constaté dans l'espace délimité par les 2 lignes ou sur l'une des lignes.
6	pour le renversement de la 2ème haie. pour la chute de la latte au passage de la 2ème haie.
10	par cible manquée.
14	par plot non contourné, avec le ballon, par plot non contourné, avec le corps, le ballon n'est pas immobilisé dans le cerceau, l'élastique est touché lors de son franchissement, l'élastique est franchi balle tenue, le ballon n'est pas immobilisé dans le cerceau, le ballon est porté lors de cette épreuve.
15	par plot non-contourné avec le ballon, l'élastique est touché lors de son franchissement, le ballon est touché avec la main pendant les dribbles au pied, le ballon n'est pas immobilisé dans le cerceau, le ballon est immobilisé dans le cerceau, avec la (les) mains,
20	la roulade est effectuée de travers ou sort du tapis
21	la zone de lancer est mordue ou franchie par le candidat. pour chaque médecine-ball ne franchissant pas la ligne située à 5 mètres de la zone de lancer.

■ COMMENT S'INSCRIRE ?

Inscrivez-vous sur la date de votre choix via le formulaire d'inscription en ligne,

Pour votre inscription, vous devrez fournir :

- Une pièce d'identité en cours de validité
- Une photo d'identité
- Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives et l'encadrement datant de moins d'un an

Coût de l'inscription : 30€

CERTIFICATIONS OU DIPLÔMES OUVRANT DROIT À LA DISPENSE DE TEP POUR LE OU LA CANDIDAT(E)

Dispense des deux épreuves "Test Navette Luc Léger" et "Test d'habileté motrice"

- Titulaire d'une qualification inscrite à l'annexe II-1 du code du sport ou à l'annexe de l'arrêté du 22 janvier 2016
- Titulaire d'un Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS) mention Activités Physiques pour Tous en 10 UC
- Titulaire d'un BEES 1er degré Educateur Sportif option Activités Physiques pour Tous

Dispense de l'épreuve "Test Navette Luc Léger"

- Sportif de haut niveau inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L.221-2 du code du sport
- Titulaire d'un Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS) mention Activités Physiques pour Tous en 10 UC
- Titulaire d'un BEES 1er degré Educateur Sportif option Activités Physiques pour Tous

CRAF2S

CFA - Organisme de formation
SIRET 520 374 505 000 45
N°UAI 0142365

Organisme déclaré sous le n°25140225140235814
auprès du Préfet de Région Normandie



1 impasse du Vexin 14460 COLOMBELLES
contact@craf2s.fr- 02.31.15.69.19